

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY
TABLE DES MATIÈRES
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 27 MAI 2024

24-078 Résolution de concordance..... 3
24-079 Résolution d'adjudication.....5

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue le 27 mai 2024 à 9 h 00 par visioconférence, sous la présidence de M. Claude Bouchard.

Sont présents : Messieurs Marc Bouchard, Claude Bouchard, Jimmy Bouchard, et Mesdames Lina Tremblay et Martine Lafond

Sont absents : Messieurs Michel Potvin et Jean Tremblay. Leurs absences sont motivées.

Assistent également : Monsieur Frédéric Michel, directeur général et Maître Émélie-Anne Desjardins, conseillère juridique et secrétaire générale.

M. Bouchard souhaite la bienvenue à tous et fait la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par M. Marc Bouchard

Appuyé par M. Jimmy Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION : 24-078**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 619 000 \$ qui sera réalisé le 4 juin 2024**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport du Saguenay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 619 000 \$ qui sera réalisé le 4 juin 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
198	203 100 \$
199	294 000 \$
200	197 100 \$
214	51 000 \$
218	1 873 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 214 et 218, la Société de transport du Saguenay souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Marc Bouchard , appuyé par M. Jimmy Bouchard et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 4 juin 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 juin et le 4 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE ROYALE DU CANADA
SUCC PRINCIPALE - CHICOUTIMI
106, RUE RACINE EST
CHICOUTIMI, QC
G7H 5C4

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Société de transport du Saguenay, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 214 et 218 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 juin 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY**Résolution :** 24-079**Soumissions pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	23 mai 2024	Nombre de soumissions :	6
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	4 juin 2024
Montant :	2 619 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 198, 199, 200, 214 et 218, la Société de transport du Saguenay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société de transport du Saguenay a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 4 juin 2024, au montant de 2 619 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes.

1 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

280 000 \$	5,00000 %	2025
293 000 \$	4,75000 %	2026
308 000 \$	4,50000 %	2027
323 000 \$	4,25000 %	2028
1 415 000 \$	4,25000 %	2029

Prix : 98,51000

Coût réel : 4,75654 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

280 000 \$	4,85000 %	2025
293 000 \$	4,60000 %	2026
308 000 \$	4,40000 %	2027
323 000 \$	4,40000 %	2028
1 415 000 \$	4,35000 %	2029

Prix : 98,71500

Coût réel : 4,76235 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

280 000 \$	4,90000 %	2025
293 000 \$	4,60000 %	2026
308 000 \$	4,40000 %	2027
323 000 \$	4,40000 %	2028
1 415 000 \$	4,45000 %	2029

Prix : 98,93398

Coût réel : 4,76935 %

4 - BMO NESBITT BURNS INC.

280 000 \$	4,10000 %	2025
293 000 \$	4,30000 %	2026
308 000 \$	4,40000 %	2027
323 000 \$	4,40000 %	2028
1 415 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,87100

Coût réel : 4,77983 %

5 - SCOTIA CAPITAUX INC.

280 000 \$	5,00000 %	2025
293 000 \$	4,65000 %	2026
308 000 \$	4,55000 %	2027
323 000 \$	4,45000 %	2028
1 415 000 \$	4,40000 %	2029

Coût réel : 4,79245 %

Prix : 98,82761

6 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

280 000 \$	4,75000 %	2025
293 000 \$	4,60000 %	2026
308 000 \$	4,55000 %	2027
323 000 \$	4,50000 %	2028
1 415 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,87700

Coût réel : 4,84318 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Lina Tremblay, **appuyé**
par Martine Lafond **et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 619 000 \$ de la Société de transport du Saguenay soit adjugée par la firme RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

La séance est levée à 9h3 par M. Marc Bouchard.

(S) Claude Bouchard

Président

(S) Émélie-Anne Desjardins

Secrétaire générale